



Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 29 août 2012, à 19 h 30, à la salle municipale du conseil située au 219, rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Clémence Faucher et Linda Roy, messieurs les conseillers Germain Caron, Jérôme Couture, Michel L'Heureux et Jules Roberge, sous la présidence de Monsieur le maire Yvon Bruneau.

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

166-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Jérôme Couture

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

## 2. FINANCEMENT D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Henri souhaite emprunter par billet un montant total de 1 080 800 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
361-01	192 400 \$
366-01	185 400 \$
422-06	368 600 \$
529-12	334 400 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

167-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Clémence Faucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 080 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 361-01, 366-01, 422-06 et 529-12 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 5 septembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	64 900 \$
2014.	67 100 \$
2015.	69 100 \$
2016.	71 100 \$
2017.	73 300 \$(à payer en 2017)
2017.	735 300 \$(à renouveler)



QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Henri émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 361-01, 366-01, 422-06 et 529-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

\* \* \* \* \*

168-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Henri accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 5 septembre 2012 au montant de 1 080 800 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 361-01, 366-01, 422-06 et 529-12, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

64 900 \$	2,87 %	5 septembre 2013
67 100 \$	2,87 %	5 septembre 2014
69 100 \$	2,87 %	5 septembre 2015
71 100 \$	2,87 %	5 septembre 2016
808 600 \$	2,87 %	5 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté.

### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

  
Yvon Bruneau, maire

  
Pierre Simard, secrétaire-trésorier adjoint